

« Aucune carabine du modèle No I et 7,500 du modèle No II ».

Mais le département de la Milice ajouta : « Cinq cents de ces carabines (du modèle No II) sont comprises dans le nombre de carabines mentionné au sénateur Landry dans la réponse donnée à son interpellation du 5 avril dernier ».

Et il a demandé :

A quel procédé a-t-on recours au département de la Milice pour trouver que des carabines, acceptées par le gouvernement *depuis* le 1er mars dernier doivent être tout de même comptées parmi les carabines qui ont été acceptées *avant* la date en question ?

Où est l'erreur ?

Est-elle dans la réponse donnée le printemps dernier, ou doit-on la trouver dans les renseignements fournis cet automne ?

Quels sont, en définitive, les vrais chiffres ?

Débat.

Alors, l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Président a alors déclaré le Sénat continué au mercredi, le vingt-deuxième jour de janvier prochain, à trois heures de l'après-midi.